

## A propos de la plainte

Le 6 novembre 2003, lorsque l'audience des plaintes de victimes de l'apartheid a eu lieu devant le juge Sprizzo au tribunal du District Sud de New York, M. Barron, agissant au nom d'entreprises, a soutenu devant le tribunal qu'il n'existait aucun consensus parmi les nations ou les tribunaux du monde sur le fait que la notion de responsabilité civile de complicité (*aiding and abetting*) soit un mécanisme approprié pour renforcer le droit international. M. Barron a prétendu qu'aucun traité, convention ou autre source traditionnelle de droit international contraignant ne reconnaît l'existence du concept de complicité en droit civil. Le juge Sprizzo doit maintenant, de façon imminente, prononcer un jugement pour définir entre autres si M. Barron a raison sur ce point. Dans tous les cas, la décision de Sprizzo tombera à un moment où les démocraties encore jeunes de nombreux pays d'Afrique sont menacées, précisément à cause des dangers qu'implique la complicité.

Pour illustrer ce point, le 7 mars 2004, 70 mercenaires présumés ont été arrêtés à Harare, au Zimbabwe, au moment où ils essayaient d'acheter des armes au Zimbabwe, à destination de la Guinée Equatoriale afin de monter une tentative de coup d'Etat dans ce pays. Deux jours plus tard, huit Sud-Africains et six Arméniens étaient arrêtés en Guinée Equatoriale – parmi eux, un trafiquant d'armes sud-africain connu, Nic Du Toit – pour leur rôle dans le présumé complot de putsch. Il apparaît aujourd'hui que derrière ces hommes, il existait un réseau sophistiqué d'argent et d'organisation, sans lequel aucun coup d'Etat n'aurait pu être tenté. Le 25 août, Mark Thatcher, fils de l'ancienne premier ministre britannique, était arrêté à Cape Town pour son rôle présumé dans le financement de la tentative de coup d'Etat en Guinée Equatoriale. Les enquêteurs sud-africains présumant que Mark Thatcher a rassemblé des fonds par le biais d'une entreprise appelée Tripple A Avian, opérant comme une organisation humanitaire, Air Ambulance African, dans le but d'obtenir un hélicoptère armé et de fournir 275 000 \$ pour le coup manqué. Avec Thatcher, les noms de Lord Jeffrey Archer (en disgrâce) et du marchand de pétrole libanais millionnaire Ely Calil émergèrent comme étant les principaux financiers de cette tentative avortée ; ils auraient gagné des millions grâce aux concessions de pétrole promises par le leader exilé Severo Moto, qui devait devenir président si le coup d'Etat avait abouti. On ne peut qu'imaginer quelles auraient été les conséquences si ce coup d'Etat n'avait pas été déjoué. Nous ne le saurons pas.

En revanche, il n'y a pas besoin d'imaginer quoi que ce soit dans le cas de l'apartheid en Afrique du Sud : les conséquences en ont été suffisamment claires. Il y a tout juste une semaine, des enquêteurs sud-africains ont découvert un charnier secret datant de l'époque de l'apartheid. Il contenait les restes de 18 membres du *Mkonto weSizwe*, l'ancienne branche militaire de l'ANC, dont la police de sécurité avait fait exploser et brûler certains au milieu des années 80. Selon le rapport qui retrace ces événements, la police avait fait sauter certaines de ces victimes sur des explosifs (après les avoir torturées et électrocutées) pour faire croire qu'elles avaient essayé de poser des mines.

L'apartheid est communément reconnu comme étant un crime contre l'humanité, et il n'est pas besoin de répéter encore et encore quelles horreurs infinies il a causées. Cependant, ce qui est significatif, c'est qu'exactly comme pour le présumé coup d'Etat tenté en Guinée Equatoriale, le régime de l'apartheid reposait sur un réseau de financement international complexe, sans lequel l'apartheid n'aurait pu fonctionner comme il l'a fait. Après tout, le Premier Ministre John Voster lui-même déclara à l'époque que «chaque prêt bancaire, chaque nouvel investissement est une nouvelle brique dans le mur de la persistance de notre existence». En 1980, le successeur de Voster, P.W. Botha, désigna un *Defence Advisory Board* (Comité consultatif pour la Défense) de 13 membres afin de conseiller les forces armées sur les «meilleures méthodes d'affaires, y compris la fabrication d'armes». Il déclara: «Je veux que les dirigeants sud-africains du monde des affaires soient unis dans leur soutien aux forces de la défense sud-africaines, et je pense que j'y suis parvenu.»

Basil Hersov, de la Banque Barclays, avait été désigné comme l'un des directeurs du *Defence Advisory Board* de Botha peu de temps après que la banque avait été critiquée pour avoir racheté des titres de la

## Discours de Charles Abrahams, avocat de Khulumani

défense, d'une valeur de dix millions de rands à ce moment-là. Barclays justifia cet achat en le décrivant comme un acte de responsabilité sociale en faveur de la population sud-africaine. Tandis que nous ne saurons probablement jamais quelles auraient été les conséquences du soutien de Thatcher au présumé coup d'Etat en Guinée Equatoriale, nous connaissons par contre très bien ce que les conséquences de cet acte de responsabilité sociale de la part de Barclays ont représenté pour des millions de personnes qui ont subi l'horreur et la brutalité de l'apartheid en Afrique du Sud. Les témoignages devant la Commission Vérité et Réconciliation et la récente découverte d'une fosse commune de l'ère de l'apartheid n'en sont que d'infimes exemples.

Donc, quand le juge Sprizzo prononcera son jugement, il aura à décider si M. Barron avait raison quand il affirmait qu'aucun traité, convention ou autre source traditionnelle du droit international ne reconnaît l'existence du concept de complicité en droit civil. Ou alors, le juge Sprizzo aura pris note des développements du droit concernant la complicité depuis l'époque du tribunal de Nuremberg, lorsqu'il a été déclaré qu'Adolf Hitler «*avait eu des complices en la personne de chefs d'Etat, dirigeants militaires, diplomates et hommes d'affaires*». Quand ceux-ci, connaissant les objectifs qu'il visait, lui ont offert leur coopération, ils sont devenus eux-mêmes participants du plan qu'il avait initié. Ils ne doivent pas être considérés comme innocents s'ils savaient ce qu'ils faisaient. Aujourd'hui, cette notion est fermement arrêtée dans la jurisprudence du droit international au niveau du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, du Tribunal pénal international pour le Rwanda et dans les statuts de Rome de la Cour pénale internationale.

La Cour suprême des Etats-Unis, dans le cadre du cas *Sosa contre Alvarez*, a déjà contribué à détruire l'un des arguments-clés des entreprises, à savoir que l'*Alien Tort Statute* ne pourrait pas être utilisé par les victimes afin de déposer des plaintes pour violations graves des droits humains. La Cour suprême, malgré de grosses pressions, a gardé la porte ouverte, bien que de façon modeste, pour de telles plaintes ; il ne reste maintenant plus qu'à attendre de quel côté penchera le juge Sprizzo.

*Genève, le 6 septembre 2004, conférence de presse*

***Charles Abrahams est l'avocat sud-africain, qui, avec Michael Hausfeld, a déposé une plainte au nom du groupe d'entraide Khulumani. Cette plainte a été déposée aux Etats-Unis en vertu de l'Alien Tort Claims Act (ATCA).***